



PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE 05/2023 DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 13 avril 2023 à 20h30

Convocation : 07 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois et le treize du mois d'avril, le Conseil Municipal s'est réuni à vingt heures trente en salle du Conseil Municipal de Lasseube, sous la présidence de de Monsieur Laurent KELLER, Maire.

Présents : Claude BERNIARD, Jean-Christophe DOUS-BOURDET-PEES, Lysiane PALACIN, Michèle CAZADOUMECQ, Marion KELLER, Loïc LAGARDÈRE, Françoise LETAN, Patricia LANTERNIER, Josiane JAEGER, Serge GUILHEM, Nicolas CAPDEVIELLE.

Absents ayant donné pouvoir : Aline MOUSQUÈS qui donne pouvoir à Lysiane PALACIN, Henri HONDET qui donne pouvoir à Serge GUILHEM, Jimmy MERCIER qui donne pouvoir à Loïc LAGARDÈRE, Benjamin LACOURRÈGE qui donne pouvoir à Françoise LETAN, Dominique SIRÉ qui donne pouvoir à Patricia LANTERNIER.

Secrétaire de séance : Lysiane PALACIN

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance, dont l'ordre du jour est le suivant :

- 1- PV séance du 16-03-2023
- 2- Commune : approbation du compte de gestion 2022
- 3- Commune : approbation du compte administratif 2022
- 4- Commune : affectation du résultat 2022
- 5- Commune : vote du taux des taxes directes locales
- 6- Commune : vote des subventions 2023
- 7- Commune : approbation du Budget Primitif 2023
- 8- Assainissement : approbation du compte de gestion 2022
- 9- Assainissement : approbation du compte administratif 2022
- 10- Assainissement : affectation du résultat 2022
- 11- Assainissement : approbation du Budget Primitif 2023
- 12- Réévaluation du tarif de l'assainissement 2023
- 13- Signature d'un acte notarié relatif à une servitude de passage

I-Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 16 mars 2023 à l'unanimité

II- Commune : approbation du Compte de Gestion 2022

Monsieur le Maire présente le compte de gestion 2022.

Invité à délibérer et après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** le compte de gestion 2022 lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Euros
Section de fonctionnement	
Dépenses de l'exercice	1 188 125,32 €
Recettes de l'exercice	1 438 813,68 €
Résultat de l'exercice	250 688,36 €
Excédent antérieur reporté	228 546,25 €
Excédent de clôture	322 887,56 €
Section d'investissement	
Dépenses de l'exercice	506 155,04 €
Recettes de l'exercice	106 079,20 €
Résultat de l'exercice	- 400 075,84 €
Excédent antérieur reporté	298 558,79 €
Déficit de clôture	101 517,05 €
Restes à réaliser en dépenses	54 830,00 €
Restes à réaliser en recettes	0,00 €
Besoin de financement	156 347,05 €

- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

- **DÉCLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

VOTES : 17 POUR : 17 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

III- Commune : approbation du Compte Administratif 2022

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2022.

Invité à délibérer et après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** le compte administratif 2022 lequel peut se résumer ainsi :



Libellés	Euros
Section de fonctionnement	
Dépenses de l'exercice	1 188 125,32 €
Recettes de l'exercice	1 438 813,68 €
Résultat de l'exercice	250 688,36 €
Excédent antérieur reporté	228 546,25 €
Excédent de clôture	322 887,56 €
Section d'investissement	
Dépenses de l'exercice	506 155,04 €
Recettes de l'exercice	106 079,20 €
Résultat de l'exercice	- 400 075,84 €
Excédent antérieur reporté	298 558,79 €
Déficit de clôture	101 517,05 €
Restes à réaliser en dépenses	54 830,00 €
Restes à réaliser en recettes	0,00 €
Besoin de financement	156 347,05 €

- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le Maire se retire et ne participe pas au vote.

VOTES : 16 POUR : 16 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

IV- Commune : affectation du résultat 2022

Le Conseil municipal, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2022,
 Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
 Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022,
 Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	250 688,36 €
- un excédent de fonctionnement reporté de :	228 546,25 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	479 234,61 €
- un déficit d'investissement :	400 075,84 €
- un excédent d'investissement reporté de :	298 558,79 €
Soit un déficit d'investissement cumulé de :	101 517,05 €
- un déficit des restes à réaliser de :	54 830,00 €
Soit un besoin de financement de :	156 347,05 €

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :



Résultat d'exploitation au 31/12/2022 en recette de fonctionnement (002) : **322 887,56 €**
 Affectation complémentaire en réserve (1068) : **156 347,05 €**
 Résultat d'investissement en dépense d'investissement (001) : **101 517,05 €**

VOTES : 17 POUR : 17 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

V- Commune : vote du taux des taxes directes locales

Le Maire expose les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux des impôts locaux, notamment :

- Les limites de chacun, d'après la loi du 10 janvier 1980,
- Les taux appliqués l'année dernière, et le produit attendu cette année.

Le Conseil Municipal, considérant que le budget communal nécessite des rentrées fiscales de **523 854 €**,

Après en avoir délibéré,

FIXE les taux d'imposition pour l'année 2023 comme suit :

Libellés	Bases notifiées	Taux plafonds	Taux 2022	Taux votés 2023	Produit voté
Taxe foncière (bâti)	1 728 000 €	94,20 %	25,80 %	25,80 %	445 824 €
Taxe foncière (non bâti)	106 800 €	119,43 %	43,35 %	43,35 %	46 298 €
Taxe d'habitation	262 462 €	52,58 %	-	12,09 %	31 732 €
TOTAL	2 097 262 €				523 854 €

VOTES : 17 POUR : 17 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

VI- Commune : vote des subventions 2023

Monsieur le Maire donne lecture des propositions de subventions établies par la Commission Bien Vivre pour l'exercice 2023, au regard des dossiers remis par les associations :

ASSOCIATION	2023
AAPPMA DES BAYSES	100,00 €
APEEL	500,00 €
BIBLIOTHÈQUE DE LASSEUBE	1 184,00 €
CLUB SECONDE JEUNESSE	200,00 €
COMITÉ DES FÊTES DE LASSEUBE	2 000,00 €
CYCLO LASSEUBE	120,00€
L'ARÉCRÉE	500,00 €
LASSEUBE EN TRANSITION	2 000,00 €
LASSEUBE HANDBALL	4 000,00 €
LASSEUBE MON VILLAGE ESPACE DE BIODIVERSITE	2 000,00 €
PELOTE LASSEUBOISE	3 500,00 €
QUILLES DE 9	500,00 €
SC LASSEUBOIS RUGBY	2 500,00 €
STE DE CHASSE LA BAÏSE	100,00 €
STE DE CHASSE LA LASSEUBOISE	100,00 €
TRIDAMHSA	200,00 €
TOTAL	19 504,00€

Madame Josiane JAEGER s'abstient de participer au débat et au vote de cette délibération, car membre d'une association bénéficiaire d'une subvention.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

DÉCIDE d'attribuer les subventions présentées ci-dessus,

PRÉCISE que les crédits suffisants sont prévus à l'article 65748 du budget primitif 2023.

VOTES : 16 POUR : 16 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

VII- Commune : approbation du Budget Primitif 2023

Le Conseil Municipal,

Invité à se prononcer sur le Budget Primitif 2023 et après en avoir délibéré,

APPROUVE la proposition de Budget Primitif 2023 tel que présenté ci-après ;

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel ;

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	Budget Primitif 2023
	Propositions Globales
011 - Charges à caractère général	459 540,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	631 106,00
014 - Atténuations de produits	17 500,00
65 - Autres charges de gestion courante	196 856,00
66 - Charges financières	25 095,54
67 - Charges exceptionnelles	1 000,00
68 – Dotations provisions semi-budgétaires	00,00
Total dépenses réelles	1 331 097,54
023- Virement à la section d'investissement	447 735,56
042- Opération d'ordre de transfert entre sections	1 916,90
Total dépenses d'ordre	449 652,46
Total dépenses de fonctionnement	1 780 750,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Budget Primitif 2023
	Propositions Globales
013 – Atténuations de charges	20 000,00
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	92 220,00
73 - Impôts et taxes	763 394,00
74 - Dotations, subventions et participations	470 247,00
75 - Autres produits de gestion courante	112 001,44
Total recettes réelles	1 457 862,44
002 - Excédent de fonctionnement reporté	322 887,56
Total recettes d'ordre	322 887,56
Total recettes de fonctionnement	1 780 750,00

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	Budget Primitif 2023		
	Propositions Nouvelles	RAR	Propositions Globales
16 - Emprunts et dettes assimilés	92 799,00		92 799,00
21 - Immobilisations corporelles	10 010,37		10 010,37
Total dépenses réelles hors opérations	102 809,37		102 809,37
44 - BÂTIMENTS COMMUNAUX	10 000,00		10 000,00
49 - VOIRIE COMMUNALE	178 000,00	524,00	178 524,00
71 - SALLE POLYVALENTE	850 000,00	20 778,00	870 778,00
89 - CIMETIÈRE	70 000,00		70 000,00
92 - GLISSEMENT DE TERRAIN CHEMIN BRANA	15 000,00		15 000,00
94 - ECOLE	18 000,00		18 000,00
95 - COMMUNICATION - SIGNALÉTIQUE	5 000,00	738,00	5 738,00
96 - PASSERELLE PARCOURS SPORTIF	0,00	24 204,00	24 204,00
98 – STADE DE RUGBY	4 500 ,00		4 500,00
99 - CAMÉRAS VIDÉO SURVEILLANCE	10 000,00	797,00	10 797,00
100 - AMÉNAGEMENT CENTRE BOURG	20 000,00		20 000,00
101 - LAMPADAIRES VILLAGE	6 000,00		6 000,00
102 - ESPACE BIODIVERSITÉ	0,00	1 410,00	1 410,00
103 - RÉNOVATION LOGEMENTS COMMUNAUX	18 000,00	6 379,00	24 379,00
104 - EQUIPEMENTS DE MANIFESTATIONS	5 000,00		5 000,00
105 - MONUMENT AUX MORTS	12 000,00		12 000,00
107 - AMÉNAGEMENT AIRE DE JEUX	90 000,00		90 000,00
108 – PARKING SALLE POLYVALENTE	18 000,00		18 000,00
109 – SALLE PAROISSIALE ETAGE	80 000,00		80 000,00
Total dépenses opérations d'invest.	1 409 500,00	54 830,00	1 464 330,00
041 - Opérations patrimoniales	43 573,58		43 573,58
001- Déficit d'investissement reporté	101 517,05		101 517,05
Total dépenses d'ordre	145 090,63		145 090,63
Total dépenses d'investissement	1 657 400,00	54 830,00	1 712 230,00



RECETTES D'INVESTISSEMENT	Budget Primitif 2023
	Propositions Globales
10 – Dotations, fonds divers et réserves	195 908,96
16 – Emprunts et dettes assimilés	724 275,00
Total recettes réelles hors opérations	920 183,96
49- VOIRIE COMMUNALE	27 000,00
71- SALLE POLYVALENTE	235 200,00
94- ECOLE	10 920,00
105 – MONUMENT AUX MORTS	700,00
107- AMÉNAGEMENT AIRE DE JEUX	25 000,00
Total recettes opérations d'invest.	298 820,00
021- Virement de la section de fonctionnement	447 735,56
040- Opération d'ordre de transfert entre sections	1 916,90
041 - Opérations patrimoniales	43 573,58
Total recettes d'ordre	493 226,04
Total recettes d'investissement	1 712 230,00

VOTES : 17 POUR : 17 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

VIII- Assainissement : approbation du Compte de Gestion 2022

Monsieur le Maire présente le compte de gestion 2022.

Invité à délibérer et après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** le compte de gestion 2022 lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Euros
Section de fonctionnement	
Dépenses de l'exercice	31 958,54 €
Recettes de l'exercice	26 402,21 €
Résultat de l'exercice	- 5 556,33 €
Excédent antérieur reporté	62 792,23 €
Excédent de clôture	57 235,90 €
Section d'investissement	
Dépenses de l'exercice	42 336,80 €
Recettes de l'exercice	57 476,42 €
Résultat de l'exercice	15 139,62 €
Excédent antérieur reporté	49 802,08 €
Excédent de clôture	64 941,70 €
Restes à réaliser en dépenses	1 616,00 €
Restes à réaliser en recettes	0,00 €
Besoin de financement	0 €

- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

- **DÉCLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

VOTES : 17 POUR : 17 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

IX- Assainissement : approbation du Compte Administratif 2022

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2022.

Invité à délibérer et après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** le compte administratif 2022 lequel peut se résumer ainsi :



Libellés	Euros
Section de fonctionnement	
Dépenses de l'exercice	31 958,54 €
Recettes de l'exercice	26 402,21 €
Résultat de l'exercice	- 5 556,33 €
Excédent antérieur reporté	62 792,23 €
Excédent de clôture	57 235,90 €
Section d'investissement	
Dépenses de l'exercice	42 336,80 €
Recettes de l'exercice	57 476,42 €
Résultat de l'exercice	15 139,62 €
Excédent antérieur reporté	49 802,08 €
Excédent de clôture	64 941,70 €
Restes à réaliser en dépenses	1 616,00 €
Restes à réaliser en recettes	0,00 €
Besoin de financement	0 €

- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le Maire se retire et ne participe pas au vote.

VOTES : 16 POUR : 16 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

X- Assainissement : affectation du résultat 2022

Le Conseil municipal, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2022,
 Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
 Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022,
 Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :	5 556,33 €
- un excédent de fonctionnement reporté de :	62 792,23 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	57 235,90 €
- un excédent d'investissement :	15 139,62 €
- un excédent d'investissement reporté de :	49 802,08 €
Soit un excédent d'investissement cumulé de :	64 941,70 €
- un déficit des restes à réaliser de :	1 616,00 €
Soit un besoin de financement de :	0 €

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2022 en recette de fonctionnement (002) :	57 235,90 €
Affectation complémentaire en réserve (1068)	0 €
Résultat d'investissement reporté en recette d'investissement (001) :	64 941,70 €

VOTES : 17 POUR : 17 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

XI- Assainissement : approbation du Budget Primitif 2023

Le Conseil Municipal,

Invité à se prononcer sur le Budget Primitif Assainissement 2023 et après en avoir délibéré,

APPROUVE la proposition de Budget Assainissement 2023 tel que présenté ci-après :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	Budget Primitif 2023
	Propositions Globales
011 - Charges à caractère général	39 600,65
66 - Charges financières	4,35
022 - Dépenses imprévues	2 000,00
Total dépenses réelles	41 605,00
023 – Virement à la section d'investissement	31 485,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	17 136,00
Total dépenses d'ordre	48 621,00
Total dépenses de fonctionnement	90 226,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Budget Primitif 2023
	Propositions Globales
70 - Vente de produits finis, prestations de service, marchandises	28 000,10
74 - Subventions d'exploitation	3 000,00
Total recettes réelles	31 000,10
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 990,00
002 - Excédent de fonctionnement reporté	57 235,90
Total recettes d'ordre	59 225,90
Total recettes de fonctionnement	90 226,00

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	Budget Primitif 2023
	Propositions Globales
16 - Emprunts et dettes assimilés	6 971,00
Total dépenses réelles hors opération	6 971,00
11- Schéma directeur d'assainissement	25 000,00
13- Optimisation station d'épuration	10 000,00
15- Réhabilitation tronçon poste du stade	87 000,00
Total dépenses opérations d'invest.	122 000,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 990,00
Total dépenses d'ordre	1 990,00
Restes à réaliser N-1	1 616,00
Total dépenses d'investissement	132 577,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Budget Primitif 2023
	Propositions Globales
11- Schéma directeur d'assainissement	19 014,30
Total recettes opérations d'invest.	19 014,30
040- Opérations d'ordre de transfert entre sections	17 136,00
021- Virement de la section de fonctionnement	31 485,00
002-Excédent d'investissement reporté	64 941,70
Total recettes d'ordre	113 562,70
Total recettes d'investissement	132 577,00

VOTES : 17 POUR : 17 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

XII- Réévaluation du tarif de l'assainissement 2023

Monsieur le Maire explique qu'il convient de réévaluer le tarif du m3 d'eau assainie au 1er juillet 2023.

Compte tenu du projet concernant l'extension de la station d'épuration nécessaire au développement de la Commune, et du montant des aides attribuées à la Commune pour ce faire, il convient de réévaluer le prix de l'eau de façon à bénéficier d'un montant d'aide maximal.

Il propose donc d'augmenter le prix de la part communale du m3 d'eau assainie de 0,88 € à 1,00 € à compter du 1er juillet 2023.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE** d'augmenter le prix de la part communale du m3 d'eau assainie de 0,88 € à 1,00 € à compter du 1^{er} juillet 2023.

VOTES : 17 POUR : 17 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

XIII- Signature d'un acte notarié relatif à une servitude de passage

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la Commune doit réaliser des travaux dans le cadre de la gestion pluviale qui vont impliquer d'installer une buse ouverte permettant la récupération et le captage des eaux pluviales et le ruissellement du Chemin Courrouilh, dans les parcelles cadastrées section A.T n°253 et AT n°257, propriétés de Monsieur et Madame FERRY Yvan, et dans la parcelle cadastrée section AT n°258, propriété de Monsieur BERNIARD Arnaud et PREVOST Charlotte.

Il demande l'institution d'une servitude de passage perpétuelle sur les parcelles cadastrées AT n°253, 257 et 258.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir largement délibéré,

DÉCIDE - l'institution d'une servitude de passage perpétuelle à titre gratuit grevant les parcelles cadastrées section AT n°253, n°257 et n°258 ;

- que le tracé de la servitude sera pris à l'endroit figurant sur le plan ci-annexé ;

PRÉCISE que les crédits suffisants sont prévus au Budget de l'exercice ;

MAIRIE DE LASSEUBE



LASSEUBE

64290 – Pyrénées-Atlantiques

CHARGE Monsieur le Maire de procéder à toutes les formalités nécessaires à cette opération, dont la signature de l'acte notarié correspondant, à la charge de la commune.

VOTES : 17 POUR : 17 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h56

**Signature
Monsieur le Maire**

**Signature
Secrétaire de séance**